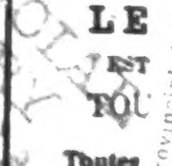
VOL. LIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 23 AVRIL 1924 — No. 22

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.



LE [M]ANITOBA
[EST] ... ET IMPRIMÉ
TOU[S LES] MERCREDIS

Toutes [les commu]nications concernant le journ[al ou l'im]primerie devront être adressé[es au]

[Le] Manitoba
Publié par A. GAUVIN
42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

NOUVELLES DE FRANCE

Le Péril de Demain

La discussion, à la Chambre, de la loi sur l'organisation de l'armée a ramené récemment, comme avant la guerre, les mêmes opposants à la tribune. Communistes comme M. Berthon, socialistes comme M. Paul Boncour, se sont rencontrés, avec des radicaux-socialistes, dans un vote de 190 voix, pour tenter de diminuer la valeur de l'armée.

"Nous savons, a dû leur dire M. Maginot, que vous voulez affaiblir l'armée française, afin d'assurer la suprématie de l'armée rouge." — "Nous défendons la France, a ajouté M. Lenail, ne vous étonnez donc pas que nous nous défendions contre vous."

L'autre jour, c'était M. Léon Blum qui faisait presque, à la tribune, l'apologie de l'Allemagne. Tout ce que dit et fait l'Allemagne est loyal, beau, et généreux, tandis que la France qui maintient son armée pour se défendre, ne mérite que du mépris.

La Chambre française est le seul Parlement du monde où l'on tolère depuis vingt ans, un parti antinational. Largement soutenu par une presse qui reçoit, directement ou indirectement, sans même se cacher, des subsides de l'Allemagne, lançant à grands frais des journaux assez gorgés de marks-or pour pouvoir perdre des quinze et vingt mille francs par jour, le parti de l'étranger continue l'oeuvre néfaste de tous ces radicaux-socialistes, utopisttes qui faillirent perdre la France.

Ce sont toujours les mêmes hommes qui, sous le couvert du Bloc des Gauches, avant la guerre, désorganisaient l'armée et la marine françaises, chassaient l'élite de nos officiers et refusaient les crédits pour la mise en état de nos forteresses et la réfection de notre armement.

Rappelez-vous les luttes héroïques qu'il a fallu soutenir contre ce parti pour arriver à la loi des trois ans, pour obtenir quelques canons et si peu de munitions!

Plus le Kaiser multipliait les lois militaires et les préparatifs de guerre, plus les organes du parti radical-socialiste se portaient garants de l'esprit pacifique de l'Allemagne.

Si le cadre de cet article le permettait, nous rappellerions — mais qui ne s'en souvient? — les discours et professions de foi des candidats radicaux-socialistes de 1913 et 1914, cherchant à étouffer, dans l'agitation de la guerre aux curés et aux congrégations, le cliquetis d'armes qui remuait l'Europe.

Le Bloc des Gauches fut responsable de la guerre, perce que c'est lui qui a paralysé la préparation militaire de la France et créé, outre-Rhin, la conviction qu'on pouvait sans risques, ni périls, attaquer un pays divisé par les luttes religieuses et tout prêt à accepter un gouvernement de Caillautistes capitulards.

Lorsque sonna, à tous les clochers de France, l'heure tragique de la mobilisation, rien n'était prêt.

Si les radicaux-socialistes n'avaient pas supprimé les crédits pour Maubeuge, cette forteresse aurait pu résister, tenir jusqu'après la Marne, et les Allemands, dans leur retraite, auraient dû reculer derrière cette place forte. C'était le Nord, l'Aisne et le Pas-de-Calais sauvés de la guerre et de la destruction, 50 milliards de dégâts en moins, et combien de soldats, de prisonniers, de civils épargnés!

Au milieu de la retraite d'août 1914, lorsque nos poilus firent cette chose admirable, jamais vue dans l'histoire, se reformer sur la Marne et remporter une victoire magnifique, pourquoi fallut-il arrêter la poursuite et laisser les Allemands s'enterrer pendant cinq ans dans les tranchées? Parceque le parti radical-socialiste avait refusé les crédits nécessaires pour avoir un stock de munitions suffisant. Nos caissons étaient vides!

Faute de fonds, l'Etat-major n'avait même pas pu organiser la fabrication des munitions, une fois l'ouverture des hostilités; de sorte que l'on avait mobilisé tout le monde et fermé tous les ateliers. Il fallut des mois pour rétablir une fabrication suffisante et permettre à l'artillerie française d'avoir un feu égal à celui des Boches.

Qu'on se rappelle la honteuse fuite des parlementaires radicaux à Bordeaux et leur scandaleuse conduite là-bas: au bout de deux jours, il n'y avait plus de munitions; tout à fait comme sur la Marne Seulement, à Bordeaux, ce n'était plus les obus qui manquaient, c'était le champagne. Les poules radicales-socialistes avaient tout bu.

Et, pendant toute la guerre, quelle tenue lamentable que celle de ce parti, de ces parlementaires mêlés à tous les scandales, à toutes les affaires de trahison. Avec une énergie plus prompte, la guerre aurait sûrement duré 2 ans de moins.

Désemparé au moment de l'armistice, le parti radical s'est reconstitué peu à peu, et, depuis la signature du traité de Versailles, il ne cesse d'attaquer ce traité qu'il traite d'infâme et d'encourager les Boches à ne rien payer à ne rien réparer.

Lorsque la France, lasse d'être bafouée et bernée par tout le monde, s'est décidée à entrer dans la Ruhr, quels hurlements dans toute la bande!

Poincaré a eu l'immense courage de tenir tête, non pas seulement à l'opinion publique du monde entier, que la propagande boche avait déchainée contre lui, mais à une meute hurlante composée de beaucoup de ses anciens amis qui ont tout tenter pour le renverser et sauver l'Allemagne.

M. Paul Boncour, dans le journal du Matin qui lui offre l'hospitalité de ses colonnes, disait carrément, il y a peu de jours: "On nous demande ce que nous ferons dans la Ruhr si nous prenons le pouvoir, et quelle conduite nous tiendrons vis-à-vis des Allemands. La réponse est bien nette: exactement le contraire de celle de Poincaré."

C'est ainsi qu'on était arriver à persuader aux Allemands qu'il fallait prolonger la résistance passive jusqu'aux élections de mai, parce qu'au mois de mai ce serait le triomphe du Bloc des Gauches.

L'Allemagne a baisser pavillon sans attendre, mais l'espoir de la victoire aux élections persiste à Berlin. Un magnat de la Ruhr l'avouait cyniquement: "Nous n'avons consenti à prendre d'engagements que jusqu'en avril, par ce que nous sommes sûrs qu'au mois de mai, les élections auront mis Poincaré par terre. Avec Caillaux et Cie, finie l'invasion de la Ruhr, finies les réparations."

Or, est-il possible que la France retombe sous le désastreux pouvoir de la Camarilla radicale-socialiste?

Il serait inoui qu'après l'expérience faite depuis 20 ans, la France laisse les gens du "Bonnet Rouge" et leurs complices des comités soi-disant républicains, reprendre les rênes du gouvernement et la conduire à l'esclavage boche.

Nous souhaitons que les âmes de nos quinze cent mille morts viennent planer au-dessus de la tête de tous les Français, et, ramenant les électeurs à la juste notion d'honneur et de patrie, délivrent le pays, le 11 mai, du plus hideux cauchemar; le guerre civile d'abord, la guerre étrangère ensuite, par l'Allemagne reconstituée.

C'est là où conduiraient la France, les radicaux devenus les alliés des socialistes, lesquels le sont, déjà, des communistes révolutionnaires.

J. L.

CAMPAGNE D'ENFANTILLAGES

Il est agréable de constater que le Gouvernement du Canada prend enfin quelque peu connaissance de l'état dangereux des forêts canadiennes, même si ses premiers efforts sont puériles, enfantins et sans effet. En offrant des prix aux écoliers pour les meilleurs écrits sur la protection des forêts, le Gouvernement reste fidèle à ses antécédents et, comme d'habitude, met la charrue devant les boeufs. Avant que le Gouvernement ne parvienne à instruire les enfants de la nécessité de protéger les forêts il n'y aura plus — s'il continue sa méthode actuelle — de forêts à protéger.

Ce ne sont pas les enfants, que le bon Dieu les bénisse! — qui sont responsables des feux de forêts et de l'insuffisance des moyens de leur conservation, mais bien les grandes personnes. Le Gouvernement lui-même est le plus grand coupable. Ce ne sont pas les enfants qui ont besoin d'être enseignés, mais plutôt les membres du Gouvernement, eux-mêmes.

Demander aux enfants d'inventer des moyens de sauver les forêts est une idée tout aussi ridicule que celle de la nomination d'une Commission Royale sur les Bois de Pulpe, instituée pour donner une excuse au Gouvernement de ne pas faire son devoir impérieux.

Les deux sont du pur camouflage, — moyens que l'on prend pour tromper le peuple et lui faire croire que le Gouvernement est sincèrement intéressé à faire quelque chose pour la perpétuité de nos forêts, tout en permettant en même temps leur exploitation scandaleuse par des intéressés étrangers et leur permettant d'enlever du Canada trente cinq millions d'arbres adultes chaque année.

Pour remplacer cet épuisement de la forêt canadienne, il faudrait faire planter chaque année quatre arbres par tête de notre population de huit millions, qui aurait en plus à combattre les incendies, la vermine et la pourriture tout en payant taxes et intérêts pendant une période de cinquante ans.

Le Gouvernement veut faire tout, sauf ce qu'il y a de plus simple, de plus pratique et de plus efficace pour conserver notre bois de pulpe, c'est-à-dire, empêcher l'exploitation étrangère.

Au lieu d'instruire les enfants en leur offrant des prix de rien, pourquoi le Gouvernement n'instruit-il pas ses propres membres aux besoins de l'heure présente et à ce que leur demande le peuple canadien?

Frank J. D. BARNJUM

Montréal, 21 avril, 1924.

QUELQUES OPINIONS SUR LE DISCOURS DU BUDGET

Voici ce que quelques hommes d'affaires et financiers de Montréal ont déclaré au sujet du discours sur le budget prononcé, aux Communes, par l'hon. M. Robb, ministre intérimaire des finances.

M. J. Daoust

Les réductions proposées, sur la taxe des ventes, pour la chaussure, dans le discours du budget au Parlement, sont insuffisantes pour arrêter le flot des chaussures bon marché, de fabrication anglaise et que les manufacturiers, profitant du tarif de préférence impériale, déversent au Canada, au détriment des industries locales, a déclaré M. Joseph Daoust, président de la Maison Daoust, Lalonde, manufacturiers de chaussures.

Ces réductions sont de 6 pour cent à 2 1-2 p.c. sur les chaussures, "y compris la chaussure de caoutchouc", et, de 6 à 4 1-2 p.c. pour la chaussure de caoutchouc. Ceci veut dire une baisse de 15 à 20 centins sur une paire de chaussures de cuir, ajouta M. Daoust, qui ne peut dire si cela atteindra le consommateur ordinaire.

Je suis certain, dit M. Daoust, que l'industrie de la chaussure ne sera jamais assurée contre la concurrence anglaise, tant que l'on abolira pas la préférence impériale et que l'on n'imposera pas des droits de 30 p.c. sur les chaussures importées.

M. Daoust explique que le tarif général actuel sur les chaussures importées est de 30 p.c. Le tarif de préférence impériale abaissa d'abord à 20 p.c. L'an dernier, le Parlement alla plus loin et le réduisit à 7 1-2 p.c. La dépréciation du change fait qu'il faut ajouter une autre réduction de 10 p.c. et l'on arrive à un tarif de 14 3-4 p.c. Considérez que le cout de la production, en Angleterre, est de 10 p.c. moins cher qu'au Canada, et nous, manufacturiers canadiens, nous avons une protection nette de 5 3-4 p.c.

Cela c'est faire du Canada un déversoir pour les chaussures anglaises. Leur importation a grandement augmenté depuis cet extra de 2 1-2 p.c. On a accordé la préférence impériale. Elle cause beaucoup de mal à l'industrie, ici. Je suis opposé à un tarif préférentiel, pour l'Angleterre, parce que nous n'obtenons rien en retour. Nous avons fait des réductions et des réductions, pour l'Angleterre, nous attendant à recevoir quelque chose, et nous ne recevons rien.

La proposition budgétaire fait quelques changements, mais je ne suis pas satisfait. Il faut maintenir nos industries, ici, et le seul moyen de le faire, c'est d'imposer des droits de 30 p.c. sur toutes les chaussures importées. En Angleterre, avec du matériel moins cher, du travail à meilleur compte, les manufacturiers peuvent maintenant vendre librement, et nous sommes virtuellement sans protection. En retour de cela, c'est-à-dire des pauvres résultats des affaires, on voit nos gens laisser le Canada et s'en aller aux Etats-Unis. Nous perdons des ouvriers efficaces et devons les remplacer par des étrangers de moindre valeur, ce qui augmente encore nos frais.

J'étais à Ottawa la semaine dernière, et je dis au ministre des douanes que si le Gouvernement réduisait la taxe sur les ventes, pour les produits du marché domestique, et maintenait le 6 p.c. de taxe sur les chaussures importées, cela nous aiderait. Mais si ce 6 p.c. n'a pas été maintenu nous n'avons aucune raison de saluer un changement notoire.

Interrogé, pour savoir si la réduction projetée atteindrait l'acheteur du magasin de détail, M. Daoust a souri et dit qu'il ne pouvait répondre à cela. A tout événement, la réduction sera très petite, a-t-il dit.

M. Joseph Laporte

Le vice-président de la maison Laporte, Martin, en l'absence de sir Hormidas Laporte, donne son opinion au sujet de la réduction sur la taxe des ventes.

—Je ne crois pas que les mesures proposées dans le discours du budget apportent une grande différence aux choses actuelles.

—Certainement que cela va réduire certains prix, mais d'une façon à peine appréciable.

—Je puis dire que d'une façon générale, la proposition actuelle va nuire aux industries.

—Ce qui arrive est si récent que je n'ai pas encore eu le temps d'étudier toute la portée des intentions du Gouvernement; je ne puis faire d'autre commentaire.

M. Rodrigue Goulet

M. Rodrigue Goulet, directeur-propriétaire de la maison Goulet Frères, fabricants de cigares, déclare:

"La majorité des gens croyaient que l'on ferait mieux quand viendrait le moment de présenter le budget.

D'une façon générale, je puis dire que le commerce va péricliter pendant quelque temps.

En ce qui concerne l'industrie du tabac, industrie dont je puis parler avec plus de compétence, je puis dire que les dispositions proposées dans le discours du budget ne changeront en rien les prix du détail.

Nous vendons un produit cinq ou six centins. Il n'y a pas de fractions imposées au consommateur. Pour nous, c'est une question de rajustement administratif.

M. Paul Joubert

M. Paul-E. Joubert, président de l'Association des manufacturiers, division de la province de Québec, a déclaré qu'il faut que le tarif soit élevé pour protéger nos industries nationales, donner du travail aux employés et les empêcher d'aller s'établir aux Etats-Unis. C'est dans ce sens que l'Association a combattu, et elle ne changera

(A suivre en page 4)

UNE INTERVENTION REGRETTABLE

Nous avons peine à nous expliquer les motifs qui ont pu décider Monsieur McMurray, le sollici-général à Ottawa, à i ntervenir pour contrecarrer le verdict rendu par le juge Monet, de Montréal, dans l'affaire Beauchamp, cet individu convaincu de vol à main armée dans une succursale de la Banque Molson.

Le solliciteur a annulé la sentence qui condamnait le nommé Beauchamp à recevoir vingt coups de fouet, en plus de vingcinq années de bagne. Il sanctionne les vingt-cinq années de bagne, mais supprime les vingt coups de fouet.

Que Monsieur McMurray ait l'âme sensible, qu'il répugne aux châtiments corporels comme attentatoires à la dignité humaine, ainsi que le prêchent certains philosophes, c'est bien son droit, sans doute, en temps que citoyen, mais comme solliciteur général, ayant pour fonction de faire prévaloir la justice, nous prétendons, sans nulle hésitation, qu'il s'est fâcheusement trompé en cédant à une sensibilité tout à fait déplacée, particulièrement inopportune en cette occurence, et dont l'effet ne peut être que d'aller à l'encontre des vraies fins de la justice, protectrice des intérêts de la société.

Nous prétendons qu'il n'avait pas à intervenir. Sa responsabilité n'était nullement engagée: par conséquent, sa sensibilité, non plus que ses théories philanthropiques, n'avaient rien à voir dans cette affaire: son zèle pour le râble d'un coquin est tout à fait intempestif et déplacé.

Nous estimons avoir le droit de parler net et haut, au risque de déplaire à M. McMurray, car, en définitive, la population de Montréal au nom de qui nous parlons, et dont nous savons traduire les sentiments, est assez intéressée en cette affaire pour avoir le droit de s'insurger contre une intervention aussi maladroite.

Nous avons à faire face à une épidémie de banditisme qui constitue une menace des plus graves pour notre population.

Pour se défendre, la société a le droit, et le devoir, d'user de mesures énergiques, non seulement en tant que rétributions des crimes commis, mais encore en tant que moyen préventif pour inculquer aux malfaiteurs la crainte, commencement de la sagesse.

La peur du chat à neuf queues, du fouet qui single la peau, est l'un des plus surs moyens préventifs. En désarmant de parti pris la justice de cet instrument, le solliciteur général fait oeuvre malsaine, fut-elle inspirée par les plus ronflantes considérations humanitaires.

Le solliciteur général est chargé de défendre la société et non de protéger les coupables; d'aider la justice et non de la désarmer; de garantir la sécurité de notre population et non la peau des criminels; de protéger la vie et les biens des citoyens et non l'amur-propre des bandits.

Le précédent que vient d'établir M. McMurray est déplorable.

Il faut avoir le courage de le dire, car les faits parlent par eux-mêmes: avec l'abus, aujourd'hui, de règle établie en ce qui concerne les pardons, avec le fâcheux système de mise en liberté sur parole, on est en train de faire la vie si douce pour les criminels, et la tâche de défendre la société contre eux si difficile, qu'à ce train-là ce sera bientôt un métier de dupe que d'être honnête homme.

Il est temps, grand temps d'y penser davantage aux honnêtes gens et un peu moins aux bandits.

La Presse de Montréal.

NOTES LOCALES

Le docteur Ritchie, dentiste, ouvrira le 1er mai un bureau dans le haut de la pharmacie McRner, 78 Avenue Provencher, St-Boniface.

M. GRAHAM SUR LE GRIL

Ottawa, 10. — Graham est ministre et Thornton est son prophète, aurait dit un Musulman au sortir de la séance d'hier. Et il aurait fait cette réflexion supplémentaire que le prophète donne beaucoup de tracas au grand maitre.

L'hon. M. Graham avait en effet à répondre à de nombreuses et fort embarrassantes questions touchant les agissements du remuant président du National-Canadien, posées aussi bien par les ministériels que par les oppositionnistes. Certains touchaient à des points qui firent couler beaucoup d'encre dans la presse du pays et embarrassèrent parfois les ministres.

M. Graham put élucider ces petits mystères qu'on pourrait intituler "Aronovici, ou le Roumain ténébreux"; "Le million du C.N.R., ou le chèque sauveur"; "M. Balfour, ou le terrible guerrier"; "M. Young, ou le français tel qu'on le parle à Toronto" et ainsi de suite. Tous ont le mérite d'être des drames vécus et d'avoir pour théâtre les bureaux ou les usines de notre réseau, qu'on appelle national parce qu'il nous procure une dette de ce nom.

Comme il arrive souvent, ces interpellations prirent plus d'importance que le long débat sur la résolution Ladner. Tout le monde sachant que cette motion aurait le sort de toutes les motions, c'est-à-dire qu'elle n'amènerait aucun résultat et qu'elle serait mise au panier après le coup de glose, il s'ensuivit que l'on s'attacha de préférence aux résultats concrets fournis par le ministre des chemins de fer.

La première interpellation portait sur le cas de M. Aronovici. Qui est M. Aronovici? Vous m'en demandez trop. N'allez pas ailleurs pour obtenir des renseignements. Sauf sir Henry Thornton, aucun homme au Canada ne pourrait vous donner les renseignements demandés. Et comme sir Henry Thornton est d'une discrétion admirable à ce sujet, vous n'aurez jamais, pas plus que moi, le plaisir de percer les ténèbres qui enveloppent le sujet de la belle Marie de Roumanie.

On sait ceci toutefois que Aronovici, était le bras droit de sir Henry, le bras droit européen s'entend, car le président du C.N.R., comme un Cyclope, a plusieurs bras droits, au figuré naturellement.

On sait encore que Aronovici acheta l'hôtel Scribe, à un prix inconnu du contribuable canadien, aventure qualifiée "d'erreur" par M. Graham lui-même.

Enfin, on apprit hier que ce Monsieur reçut, enquatre mois, la respectable somme de $33,041. On le payait $1,250 par mois. C'est énorme, dites-vous? Comme vous connaissez peu les affaires... Ce n'était pas assez... On donna encore au Roumain, toujours pendant les quatre mois, $5,625, pour services spéciaux, probablement pour l'achat de l'hôtel; $9,291 de frais de voyage et $7,500 de compensation, lorsque l'on congédia l'intéressant personnage. Que vous en semble? Vous auriez mauvaise grâce maintenant à vous plaindre des 50 millions de déficit du National-Canadien...

Ce n'est pas tout. Ce fonctionnaire si bien payé ne pouvait faire son travail seul, on lui donna un aide, le colonel Balfour, qui recevait un traitement mensuel de $625.

On transige des affaires encore plus considérable au C.N.R. Témoin le chèque d'un million, lequel, déposé à la Home Bank, permit aux directeurs de cette institution de tromper les déposants, en retardant la catastrophe de quelques jours. Les chiffres cités par M. Graham révèlent une situation à laquelle on pourrait appliquer le nom de scandale.

Lorsque ce chèque d'un million fut tiré sur la banque utilisée par le chemin de fer, le reliquat au crédit du réseau était très bas, soit trois millions. Dans le même mois, des chèques au montant de 72 millions avaient été émis et il en restait encore un total de $759,453 qui n'avaient pas été honorés. Le C.N.R. avait donc besoin de tout son crédit et, en dehors de toute considération d'honnêteté ou autre, le fait d'émettre un chèque dont le but n'est pas connu était pour le moins impudent. On n'a pas fini d'entendre parler du "million du C.N.R.", et les Conservateurs l'exploiteront.

Enfin M. Graham porta quelque lumière sur un domaine plus restreint, mais révélateur d'un état d'esprit inquiétant. Récemment un M. Langis, assistant-contremaitre aux usines du chemin de fer à St-Malo, était remplacé par M. Young. Or, M. Langis est Canadien-français et M. Young, comme son nom l'indique, d'origine anglaise et il se pourrait que cette considération n'ait pas été étrangère lors du choix. Le nouvel employé parle français, dit-on. Fort bien. Mais ce ne peut être une raison pour éliminer les nôtres des services officiels.

Il appert de tout ceci que, si l'administration du C.N.R. est bonne, elle prend parfois des allures dont on a lieu de s'étonner.

La Presse de Montréal

PIERRE

DECLARATION DU JUGE MONET

Une dépêche d'Ottawa annonçait que le solliciteur général l'hon. E. J. McMurray avait amendé la sentence prononcée par le juge Amédée Monet contre Raoul Beauchamp, coupable d'un vol à main armée à la succursale de la Banque Molson, à Notre Dame de Grâce.

Voici à ce sujet la déclaration du Juge:

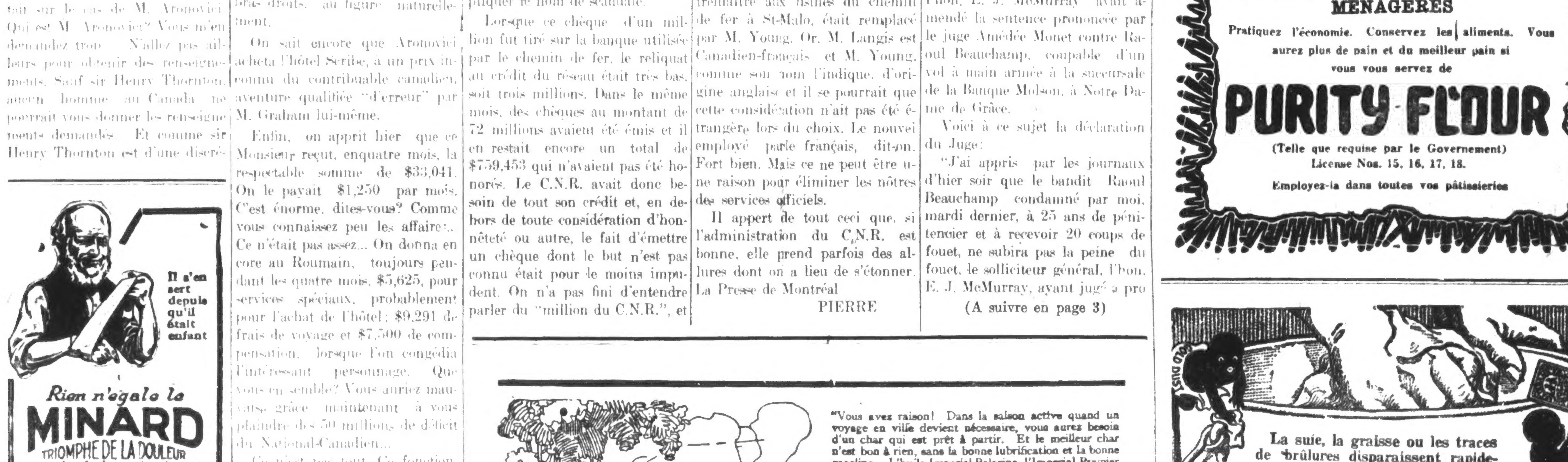
"J'ai appris par les journaux d'hier soir que le bandit Raoul Beauchamp condamné par moi, mardi dernier, à 25 ans de pénitencier et à recevoir 20 coups de fouet, ne subira pas la peine du fouet, le solliciteur général, l'hon. E. J. McMurray, ayant jugé à pro

(A suivre en page 3)





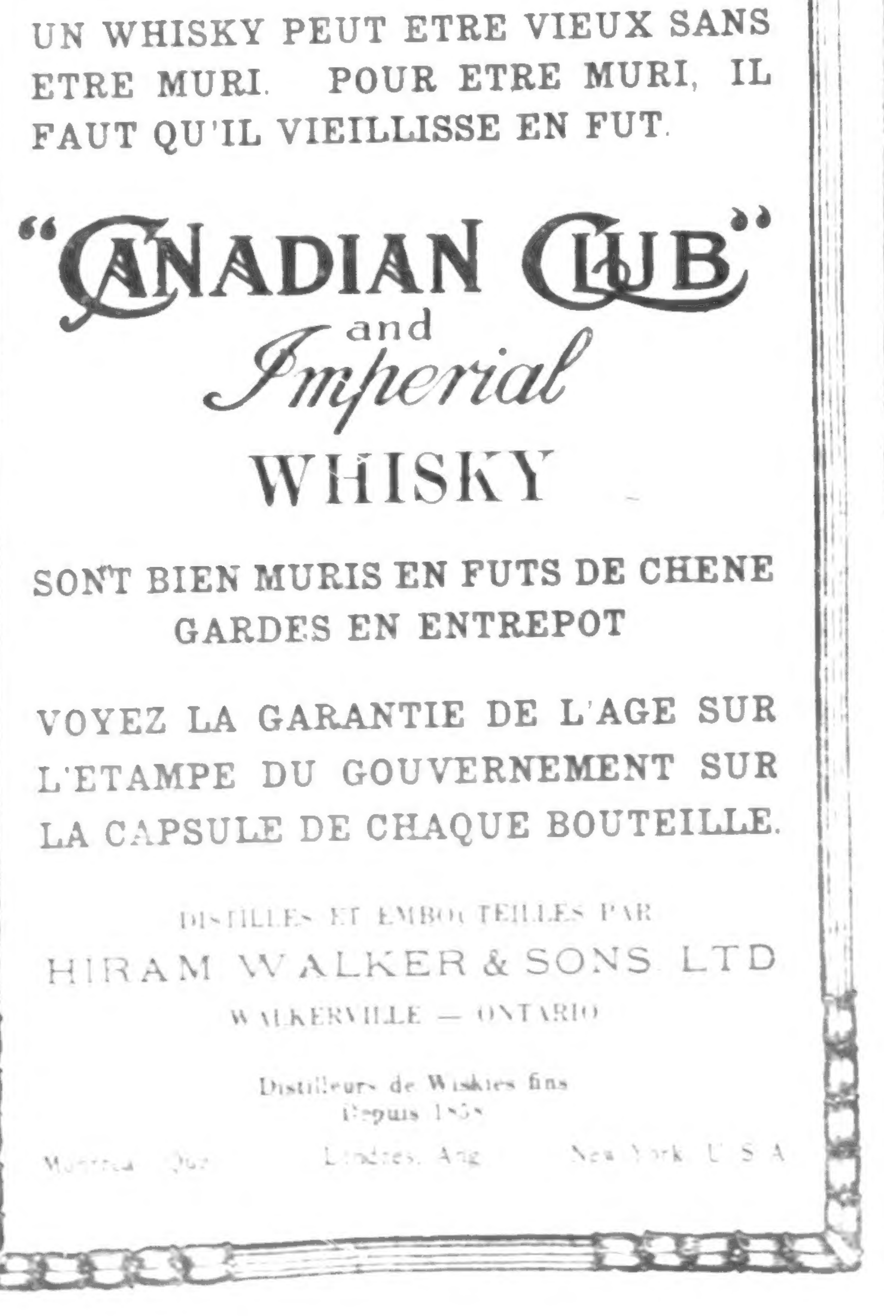














AFFAIRE A ECLAIRCIR

Transaction qui suscite de nombreux commentaires au Canada et en France.

Ottawa, 10. — On se préoccupe beaucoup dans les cercles politiques de l'achat de l'hôtel Scribe, à Paris, par le Canadien National. Sir Henry Drayton a fait inscrire il y a plusieurs jours sur le feuilleton, une question concernant cet achat, mais le Gouvernement n'a pas encore répondu. On se rappelle qu'u début de la session un ministre a admis que la transaction fut peut-être une erreur.

On apprend de source officielle que l'hôtel fut payé 28,000,000 de francs, mais la compagnie française qui vendit l'hôtel n'aurait donné un reçu que pour 20 millions de francs. Par ailleurs, le vendeur, "La Rente Foncière" s'est félicité dans une assemblée des actionnaires d'avoir pu obtenir 20,000,000 pour une propriété qu'elle évaluait à 7,000,000 de francs. On se demande ce qu'il y a là-dedans.

Le mystère plane, non seulement à Ottawa, mais même à Paris où l'on constate la disparition du nommé Aronovici qui était l'agent européen du Canadien National et qui reçut $33,000 en moins de quatre mois dont $15,000 au moment où on lui donna congé d'une façon mystérieuse.

Un journal d'Ottawa reproduit, ce matin un passage d'un journal parisien, l'"Amérique Latine", passage qui se lit comme suit:

"Nos lecteurs savent que le gros édifice du boulevard des Italiens a été acquis par la garantie du chemin de fer d'Etat connu comme le Chemin de Fer National Canadien. Ils se demandent ce qui devient de cet édifice caché en partie sous les planches et d'où les énormes lettres annonçant au monde le nom de l'agent parisien du chemin de fer sont disparus. Ce mystère s'explique ainsi: le gouvernement fédéral canadien confia la réorganisation financière de ses chemins de fer à un spécialiste anglais, M. Thornton, qui ne voulait pas accepter la tâche si on ne lui donnait pas de pleins pouvoirs, qui en ont fait un dictateur. De sorte que nous ne savons pas quel sera le sort de cet édifice du boulevard. Nous pouvons néanmoins assurer M. Thornton qu'il serait opportun dans l'intérêt du public en général et notamment les Canadiens d'indiquer clairement quels sont les faits et quelles sont ses intentions. Il est inopportun de permettre la publication de rumeurs malveillantes et il est mieux de les arrêter en faisant une déclaration nette. Les petites feuilles publient des articles sur le Roumain qui a acheté une terrasse au coeur de Paris et qui a des ennuis avec ses patrons anglais. D'autres font allusion aux "55 mille actions". Pour nous qui ne nous préoccupons que du bon renom de nos amis en France, nous demandons qu'une déclaration officielle et précise soit faite sans délai."

La Presse de Montréal.

DECLARATION DU JUGE MONET

(Suite de la page 2.)

pos d'amender ma sentence en ce sens.

"Cette nouvelle m'a grandement surpris. Sans contester à l'honorable solliciteur le droit qu'il a d'agir comme il l'a fait, son intervention dans les circonstances me parait inopportune et sa décision excessivement regrettable.

"A une époque où à Montréal, les vols à main armée se multiplient, où le public, avec raison, demande une plus grande protection, où tous les gens bien pensants demandent à la justice d'être très sévère à l'adresse des bandits de toutes les sortes qui nous envahissent, où la peine du fouet, si ignominieuse soit-elle, n'est pas un châtiment trop sévère pour les offenses telles que celle commise par le bandit Beauchamp, il est regrettable, à mon point de vue, de voir l'honorable solliciteur général intervenir comme il vient de le faire, dans l'administration de la justice.

"Pour ma part, je considère la décision que vient de prendre l'honorable solliciteur général comme une insulte au Juge qui a prononcé la sentence, et au banc tout entier, comme une sérieuse entrave à la bonne administration de la justice en ce pays, et pour les bandits du calibre de Beauchamp, comme un encouragement manifeste à la continuation de leur vie criminelle et à l'exécution de leurs complots.

"Comme ils ont du applaudir à la décision de l'hon. solliciteur général nos bandits de tout calibre, nos tire-laines, nos voleurs à main armée en apprenant la bonne nouvelle... Il ne leur reste plus maintenant qu'à élire M. E. Jº McMurray, comme président honoraire de leur organisation et patron de leur association.

"Quant à moi, je continuerai sur le Banc à remplir mon devoir selon ma conscience, respectant toujours le serment que j'ai prêté lors de ma nomination, je serai clément lorsqu'il sera possible de l'être, de même impitoyable pour certaines offenses.

"J'entends à l'avenir sévir avec toutes les rigueurs de la loi contre les criminels trouvés coupables devant moi d'offenses graves. Lorsque les coupables mériteront la peine du fouet, je n'hésiterai pas un seul instant à la leur infliger.

"Mais il restera toujours à ces bandits le privilège et le droit de recourir à celui qui semble vouloir se constituer leur protecteur officiel."

La Presse de Montréal

AVIS

Les Soeurs de l'Hopital St-Boniface donnent avis au public que l'Hôpital ouvrira un dispensaire pour les malades du dehors le 15 mai prochain.

Ce dispensaire se trouvera dans l'aile sud de l'hôpital; sa porte d'entrée, donnant par le dehors, est tout à fait à l'extrémité de la dite aile, et fait face a l'avenue Taché.

JOURS ET HEURES DES DIFFERENTS SERVICES

Tous les jours:	Médecine,	de 10.30 à 11.30 a.m.
	Chirurgie,	de 11. à 12. a.m.
	Pédiatrie	de 9.30 à 10.30 a.m.
Mardi:	Urologie	de 1. à 2. p.m.
Lundi, mercredi et vendredi:	Ophtalmologie	de 11. à 12. a.m.
Lundi et vendredi:	Orthopedie	de 11. à 12. a.m.
Mercredi:	Gynécologie	de 11. à 12. a.m.
	Hygiène maternelle, Clinique	de 3. à 4. p.m.

Par ordre,
Hôpital St Boniface

St Boniface, Man.,
ce 15 avril, 1924

(4 ins.)

QUELQUES OPINIONS SUR LE DISCOURS DU BUDGET

(Suite de la Page 1)

pas de règle de conduite. En ce qui concerne la taxe de vente, M. Joubert trouve qu'on la modifie dans un mauvais temps, car les manufacturiers, au milieu d'un mois, vont être obligés de faire imprimer de nouveaux prix courants. A son avis, le Gouvernement ne retirera pas plus de revenus de la taxe de vente modifiée.

M. Joubert craint que les réductions tarifaires ne fassent augmenter les importations américaines et que, par suite de la balance du commerce défavorable, notre monnaie ne soit dépréciée aux Etats-Unis; "ainsi, dit-il, ce que l'on n'aura pas voulu payer sous la forme de drbits de douanes, on le paiera sous la forme de prime sur la monnaie américaine.

M. R. W. Gould

Le rappel des articles s'appliquant aux manufacturiers faisant moins de $10,000 d'affaires par année, comme on le propose dans le discours du budget, empêcherait les hommes d'affaires peu scrupuleux de frauder le Gouvernement; c'est ce qu'a déclaré M. Gould, secrétaire de l'Association des manufacturiers canadiens.

Dans le passé, le fabricant qui ne faisait pas un chiffre d'affaires de $10,000 a payé sa taxe de vente sur les matières premières qu'il employait, mais n'a pas chargé sa taxe de vente au client sur le produit fini. Le manufacturier faisant plus de $10,000 d'affaires par année n'a pas payé sa taxe de vente sur ses matières premières mais l'a chargé sur son produit fini. A la fin de l'année, le Gouvernement lui faisait payer l'impôt sur le chiffre total de ventes de produits finis.

Ainsi le petit fabricant bénéficiait de la différence de la taxe entre le cout de la matière première et celui du produit fini. Nombre d'individus peu scrupuleux ont changé le nom de leur entreprise plusieurs fois, peur faire croire qu'ils n'avaient pas fait un chiffre d'affaires de $10,000 par année.

Par exemple, une entreprise faisant affaires sous le nom de Durant, a un chiffre d'affaires de $9,500, ne payant la taxe que sur les matières premières achetées. Bientôt, il lui faudra payer la taxe sur le produit fini. Alors l'entreprise change de nom en celui de Durant et Compagnie, ce qui lui permet de faire un autre $9,500 de ventes. Il est évident qu'un individu de ce genre fraude le Gouvernement et fait une concurrence déloyale à celui qui a toujours gardé le même nom et payé la taxe sur le produit fini.

La nouvelle proposition met tous les manufacturiers sur un pied d'égalité. Chacun devra charger à ses clients la taxe de vente sur le produit fini et ainsi chacun paiera l'impôt sur la même base.

La Presse de Montréal.

LA PROTECTION SAUVERA LE PAYS, DISENT MM. SMITH ET PICARD

M. C. Howard Smith, président de l'Association des Manufacturiers canadiens et M. Joseph Picard, un de nos industriels les plus avertis et qui vient de faire le tour du pays comme président de la Commission chargée de faire enquête sur l'embargo sur le bois de pulpe, se sont prononcés en faveur de la protection des produits agricoles et manufacturés, à un banquet des hommes d'affaires de Québec.

M. Picard a exprimé l'opinion que pour sauver le Canada actuellement il serait nécessaire d'établir un "emergency tarif" et M. Smith a terminé ses remarques en demandant l'élévation du tarif, la disparition de la taxe des ventes et la diminution de toutes les autres taxes.

M. Tanguay, après avoir salué les convives, rappela la crise qui cause tant de chômage dans l'industrie de la chaussure notamment et invita M. Smith à donner une causerie sur les causes du malaise actuel et sur la manière de voir des manufacturiers.

M. Smith explique que la guerre et les C.N.R. nous ont causé une dette énorme dont le paiement affecte tous les producteurs, manufacturiers et agriculteurs.

Pourquoi ce pays ne fait-il pas le progrès qu'il devrait faire? Il faut trouver le remède et l'appliquer. Le remède peut être défini de plusieurs façons.

M. Smith dit que des produits agricoles de cette province sont consommés dans cette province; l'Ouest de son côté se plaint que les prix pour le ggrain ne pas assez élevés

Les manufacturiers emploient 750,000 employésé et ils exportent 52 p.c. des exportations totales du pays.

La valeur totale du pays est estimée à plus de $22,400,000,000. Cette valeur est-elle bien utilisée? Fait-on bien de laisser nos ressources matérielles s'en aller par l'exportation? Que restera-t-il pour les générations futures? Comment les producteurs pourront-ils donner de l'emploi?

Nous avons autant de ressources naturelles que les Etats-Unis, mais pourquoi nos gens s'en vont-ils? On n'a pas encore vu ce retour de nos gens des Etats-Unis, ils sont partis par nécessité et ne reviendront pas aussi longtemps que nous ne leur offrirons pas des conditions plus avantageuses.

Pourquoi le pays n'est-il pas capable de faire vivre une population de neuf millions? Les Etats-Unis protègent leurs industries et tous les partis se sont efforcés à continuer cette protection. Nous, nous avons adopté cette politique trop tard. Cependant, aussi longtemps que nous l'avons maintenue la population fut heureuse. Il ne faut pas tenir compte de la guerre parce que ce fut une période exceptionnelle.

Après la guerre, seul le Canada a réduit le tarif; toutes les autres nations l'ont élevé.

Par exemple la réduction du tarif sur la chaussure a causé un tort considérable à nos industries et beaucoup de chômage à nos ouvriers. Soixante et onze manufacturiers de chaussures ont cessé leurs opérations depuis dix ans.

On a accordé un tarif préférentiel aux anglais; leurs gages sont moins élevés et ce fait empêche la concurrence de nos manufacturiers dans l'industrie de la chaussure et de la laine. Est-il mieux d'acheter les produits des Etats-Unis et de l'Angleterre alors que nos ouvriers chôment faute de travail?

Si on continue ce tarif préférentiel, aucune industrie ne pourra survivre. Les Etats-Unis élèvent leur tarif. Notre marché est ouvert à l'étranger et nous ne pouvons exporter aux Etats-Unis ni ailleurs.

Nous avons besoin d'un tarif pour protéger nos industries et les partis politiques ne devraient pas se faire la lutte sur cette question car il s'agit du salut du pays.

M. Smith croit que le tarif préférentiel fut une erreur et croit qu'il est temps de le faire disparaitre pour l'avantage du Canada.

Le tarif protecteur des Etats-Unis a apporté une situation avantageuse à ce pays; ici le manque de tarif protecteur a augmenté la crise.

M. Smith dit que nous importons 92 millions de produits agricoles alors que les nôtres ne sont pas suffisamment protégés. Dans l'industrie anglaise qui jouit ici d'un tarif préférentiel les salaires ont diminué en trois ans de 60 p.c. et les producteurs anglais inondent notre pays.

M. Smith déclare que le Canada doti adopter un tarif plus élevé et il croit que si les Canadiens veulent étudier la question sérieusement ils en viendront à la même conclusion.

Cette question de tarif devrait cesser d'être un ballon que frappent les partis politiques; le tarif devrait être élevé sur les produits manufacturés et agricoles; la taxe des ventes devrait être enlevée et toutes les autres taxes devraient être réduites.

M. J. Picard, gérant général de la Rock City, dit que nous sommes aux prises avec l'Ouest au sujet du tarif; dans l'Est ce qu'il faut à Québec, Ontario et Provinces Maritimes, c'est un tarif de protection; on n'a pu encore faire comprendre à l'Ouest que son succès dépend de l'Est.

Notre industrie a été bâtie sur un système protectionniste; après la guerre, les pays étrangers ont eu le bon sens et la sagacité d'élever leur tarif pour protéger leurs industries nationales.

Le Canada seul des 65 nations, a réduit le sien et enlevé ainsi la consommation nationale à la production nationale. Il résulte que nos industries périclitent et tombent sous le régime actuel qui tient le milieu entre le libre-échange et la protection.

Ce qu'il faut, c'est la protection à outrance, un "emergency tarif".

Les Gouvernements ne semblent pas s'intéresser beaucoup au sort des industries; ils devraient songer davantage au succès du pays.

M. Tanguay termine en disant que la Chambre de Commerce devrait discuter plus souvent ces questions; il trouve fort justes les paroles de MM. Smith et Picard. Il annonce une excursion dans l'Abitibi en passant par les grandes villes de la région du nord de la province.

La Presse de Montréal.

Mme BUDGE SI FAIBLE POUVAIT A PEINE SE TENIR DEBOUT

Dit comment le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham la ramène à la santé.

River Desert, P.Q.—"J'avais une douleur au côté. Je ne pouvais ni marcher vite, ni rester debout pour faire mon repassage ou blanchissage, mais il fallait me coucher pour soulager mes douleurs. J'ai eu cela pendant environ deux ans, alors une amie me dit d'essayer le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. J'en ai retiré de bons résultats, moi aussi, car la dernière fois que j'ai eu mal au côté, c'est en mai dernier, et depuis tout va bien. Je suis, aussi, contente de pouvoir nourrir mon bébé, et je crois que c'est votre remède qui m'a ainsi aidée." — Mme L. V. Budge, River Desert, P.Q.

Si vous souffrez de douleurs atroces dûes à un déplacement, irrégularités, maux de dos, de tête, nervosité, ou douleur dans le côté, ne négligez pas, essayez le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

Le Manuel Confidentiel de Lydia E. Pinkham sur les "Maladies particulières de la Femme" vous sera envoyé gratis. Ecrivez pour l'avoir à The Lydia E. Pinkham Medicine Co., Cobourg, Ontario. Cette brochure contient des renseignements précieux que toute femme doit avoir.

PALPITATIONS DE COEUR

M. L.-F. Pail de Viking, Alta., écrit:

"J'ai longtemps souffert de palpitations de coeur. J'étais incapable de faire aucun travail, à la moindre occasion ma respiration devenait oppressée. Un bourdonnement se faisait entendre dans mes oreilles et mon coeur commençait à battre vivement. J'avais une sensation de peur et des étourdissements. Après avoir pris quelques bouteilles de Novoro du Dr. Pierre, je suis tout à fait bien et mes voisins me demandent de leur faire venir de ce remède merveilleux."

Ce simple remède végétal donne un sang riche, pur et rouge, il fortifie le système nerveux et a un effet salutaire sur chaque organe du corps. Essayez-le. Ce n'est pas un médicament de pharmacien, des agents spéciaux le procurent. Ecrire au Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livrés exmept de droits au Canada.



CITE DE ST-BONIFACE

Avis public est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de St-Boniface a l'intention de faire et construire et fera et construira un trottoir en cendre de 4 pieds de largeur sur le côté ouest de l'avenue Taché, de la rue McMillan à la ligne sud du lot 16, Bloc 45, Plan 386, au coût approximatif de $130.50.

Dans le cas où cette amélioration sera faite la Ville émettra des obligations spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement sur les propriétés faisant front sur le côté de la rue où l'ouvrage sera fait, une taxe uniforme de frontage suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette en un an; l'intérêt étant calculé à un taux n'excédant pas six pour cent par an et à un pour cent par année de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis des propriétaires de la propriété réelle affectée représentant au moins les trois-cinquièmes de la valeur de la dite propriété ne pétitionnent à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de St-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le travail et à prélever la taxe spéciale de frontage ci-haut mentionnée.

PAR ORDRE
Ernest GAGNON
Greffier.

St-Boniface, Man.,
le 22 avril, 1924.